



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17130267

ode

**Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce**
de Liège, division Arlon le **04 SEP. 2017**
[Signature]
Greffe

N° d'entreprise : **0404 386 763**

Dénomination

(en entier) : **VARODEM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue d'Arlon 45 à 6747 Saint-Léger**

Objet de l'acte : Nomination - Démission

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2017 :

"(...)

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur de Madame Annerose ZORN.

Cette démission prend effet le premier octobre 2017.

L'assemblée la remercie pour la façon dont elle a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement de administrateur démissionnaire et appelle à cette fonction pour une durée de 6 ans prenant cours le premier octobre 2017, Monsieur Jürgen GOLD, demeurant à 86551 Aichach (Allemagne), Johannes Brahms Str. 7.

Ce mandat sera gratuit et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2023.

Monsieur Jürgen GOLD, intervient aux présentes et accepte le mandat qui lui est conféré.

Troisième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal » et à Madame Zoé GILLET, Assistante, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de commerce compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.

(...)"

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 août 2017 :

"(...)

Première résolution :

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Uwe SCHETTLER de ses fonctions d'administrateur-délégué, étant précisé que Monsieur SCHETTLER conserve son mandat d'administrateur.

Cette démission prend effet à le premier Octobre 2017.

Le Conseil le remercie pour la façon dont il a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

Le conseil décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Jürgen GOLD, demeurant à Aichach (Allemagne), Johannes Brahms Str. 7.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'administrateur-délégué disposera, en cette qualité, du pouvoir de représentation de la société, en justice et dans les actes.

L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

L'administrateur-délégué pourra :

- Représenter la société à l'égard des administrations publiques.
- Réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge.
- Représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter.
- Tout ceci, avec pouvoir de délégation.

Monsieur Jürgen GOLD déclare accepter cette délégation de pouvoirs.

Pour autant que de besoin, le Conseil confirme et ratifie les actes posés antérieurement par Monsieur Jürgen GOLD en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

Le Conseil donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal » et à Madame Zoé GILLET, Assistante, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de commerce compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.

(...)"

Pour extraits conformes

Jean-Philippe Weicker
Mandataire

Déposés en même temps:

- un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 août 2017
- un exemplaire original du procès-verbal du conseil d'administration du 28 août 2017